Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260716-B_2026_07_16_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 10 juillet 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni **au siège de la CCPBS** en présentiel,

Le jeudi 16 juillet 2026 à 9 h 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- Mme Sonia BORDET, vice-présidente et maire, TRÉMÉOC
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. David LE BERRE, vice-président et maire, PENMARC'H
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire, PONT-L'ABBÉ
- M. Christian LOUSSOUARN, vice-président et maire, COMBRIT
- Mme Nathalie PÉRON, vice-présidente, PLOMEUR
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Excusés :

- M. Philippe KERAËL, vice-président, LOCTUDY
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Loïc LE FUR, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Daniel MAO, maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Sylvain COSNARD, maire, LOCTUDY
- M. Ronan CRÉDOU, maire, PLOMEUR
- M. Didier LE BLEIS, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON

Secrétaire de séance : Éric JOUSSEAUME

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services
M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260716-B_2026_07_16_11-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 16 juillet 2026	N° Acte : B-2026-07-16-11
Objet : Plan de financement 2026 2027 : dispositif de covoiturage OuestKarr avec incitation financière	Classification : 7.10 – Divers

1.1 Contexte

Dans le cadre de la stratégie mobilité ouest Cornouaille (STRAMOC), la CCPBS, avec les 3 autres EPCI du Sioca, a lancé le service de covoiturage OuestKarr. Il s'agit d'une application de covoiturage qui met en relation les conducteurs et les passagers.

Un travail exploratoire avait été mené par le Sioca pour identifier les différentes solutions de covoiturage pouvant répondre aux besoins du territoire. L'application de covoiturage adossée à une incitation financière était ressortie comme étant la plus pertinente.

Le service de covoiturage OuestKarr opéré par Karos a été lancé au mois d'octobre 2024.

1.2 Bilan de l'expérimentation 2024-2026

- Bilan chiffré

À l'échelle du Pays bigouden sud, cela représente 752 utilisateurs, 3 103 trajets réalisés, 23 401 € de gains de pouvoir d'achat et 6,5 tonnes de CO_2 évités.

Sur notre EPCI, le nombre de trajets réalisés est en constante évolution (148 en moyenne par mois), on note aussi une inscription régulière de nouveaux utilisateurs (15 par mois en moyenne).

Le service OuestKarr a été proposé pour offrir une alternative à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail, là où le service de transport en commun apporte une réponse limitée aujourd'hui. Au regard des chiffres, le service semble répondre à cette demande puisque 48 % des trajets sont effectués entre 7 h et 8 h et 37 % entre 17 h et 18 h.

De plus, dès lors que les utilisateurs covoiturent, cette pratique se fait de manière régulière, 30 % covoiturent plus de 10 fois par mois. On peut noter également que 60 % des utilisateurs inscrits sur l'application disposent de 1 à 10 opportunités de covoiturage sur leurs trajets.

Ce nouveau service a permis d'éviter, depuis le mois d'octobre 2024, 13 103 trajets autosolistes soit 51 130 km.

Une dizaine d'employeurs du territoire s'est engagée dans la démarche avec un plan d'accompagnement produit par Karos, on peut notamment citer les collectivités (communes de Loctudy, Combrit, Penmarc'h, Pont-l'Abbé, la CCPBS) et certaines grandes et moyennes surfaces (Super U, Biocoop).

Aujourd'hui la CCPBS a contribué, via les incitations financières aux passagers, à hauteur de 4 818 €. La participation de la collectivité était prise en charge par Karos pour les 6 premiers mois de lancement du service. Le contrat avec Karos s'étend jusqu'à la fin du mois de juillet 2028.

- Synthèse de l'expérimentation en juin 2026

Le nombre d'utilisateurs et le nombre de covoiturages réalisés sont en constante augmentation depuis le lancement du dispositif. De plus, le service correspond au besoin qui a été identifié, à savoir les déplacements domicile/travail. On note une augmentation significative du nombre de trajets réalisés en lien avec l'augmentation du coût des carburants en début d'année 2026. On constate 64 trajets en moyenne en plus par mois depuis mars 2026 par rapport à la période novembre 2025-février 2026.

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260716-B_2026_07_16_11-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 16 juillet 2026	N° Acte : B-2026-07-16-11
Objet : Plan de financement 2026 2027 : dispositif de covoiturage OuestKarr avec incitation financière	Classification : 7.10 – Divers

La principale difficulté pour donner plus d'ampleur au dispositif réside dans la mobilisation des entreprises. L'enjeu est de disposer d'une masse importante d'utilisateurs pour obtenir le maximum d'opportunités de covoiturage. L'engagement des principaux employeurs dans la démarche permet de mobiliser les salariés plus facilement que via les campagnes de communication grand public.

Ainsi, la pratique du covoiturage s'inscrit dans des changements de pratiques qui se font sur un temps long.

1.3 Sollicitation du fonds vert

La collectivité peut solliciter une subvention au titre du fonds vert PCAET pour l'année 2026-2027 pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2026-2027 est le suivant :

Dépenses		**Recettes**	
Postes	Montant (€)	Financeurs	Montant (€)
Fonctionnement de la plateforme	10 724,42 €	État – Fonds vert (80%)	20 563,55 €
Animations	8 980,02 €	Autofinancement	5 140,89 €
Incitations financières	6 000 €		
Coût total	**25 704,44 €**	**Coût total**	**25 704,44 €**

Considérant le montant des investissements à réaliser et les financements mobilisables ;

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L.52211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I au président et/ou au bureau ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C-2026-04-16-07 du 16 avril 2026 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le plan de financement présenté pour l'année 2026-2027.

Le président bénéficie d'une délégation du conseil communautaire pour solliciter la subvention auprès de l'État dans le cadre du fonds vert.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)